29/04/2026

Commune de Saint-Médard-d'Eyrans

Note de présentation brève et synthétique

Compte Financier Unique 2025

29/04/2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par Mme le Maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche en 2024. L'adoption du premier CFU a concerné l'exercice 2024.

La mise en place du CFU permet :
- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable, d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2024. Les données n'ayant pas été reçu à temps avant les élections de mars 2026, le compte financier unique 2025 a été soumis par le nouveau Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 27 avril 2026.

Précisions : Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. Elles sont équilibrées.

LES RESULTATS DE 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de l'exercice		471 053,49 €	-98 351,44 €			372 702,05 €
Résultat reporté 2024		559 170,67 €	-175 521,43 €			383 649,24 €
Résultats de clôture 2025		1 030 224,16 €	-273 872,87 €			756 351,29 €
Restes à réaliser à reporter		0,00 €	-337 325,00 €	168 001,00 €		-169 324,00 €
Résultats définitifs		1 030 224,16 €	-443 196,87 €			**587 027,29 €**

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la commune.

A/ Les dépenses de fonctionnement :

Le compte financier unique se décompose comme suit :

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSES
011	Charges à caractère générale	953 237.69 €
012	Charges de personnel	1 862 022.09 €
65	Autres charges de gestion courante	126 847.22 €
Total dépenses de gestion de services		2 942 107. 00 €
66	Charges financières	48 506.11 €
67	Charges exceptionnelles	15 999.45 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	00 €
040	Opérations d'ordre	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 795.00 €
Total		3 016 407.56 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

– Charges à caractère générale : charges d'exploitation 953 237.69 € (prestations de services, entretien et réparations, dépenses de voirie, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides…) -7.3% par rapport à 2024.

– Autres charges de gestion courante : subventions et participations 126 847.22€ - indemnités des élus et charges, CCAS, subventions aux associations et participations à différents organismes (AMG, AMF…). -10.28% par rapport à 2024

–Charges financières et spécifiques : 48 506.11 € (intérêts des emprunts et amortissement) -28.2% par rapport à 2024

– Charges de personnel : masse salariale 1 862 022.09 € soit une augmentation de 1.9%. Mais il est à noter qu'une recette apparait au 6419 chapitre 013 en remboursement par les assurances des arrêts maladies de plus de 15 jours pour un montant total de 147 535.47 € soit +48.2%

ÉTAT DU PERSONNEL AU 31/12/2025
COM57 - Commune (M57)

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
(a)		0	0	0	0	5	5
		0	0	0	0	5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,99	0	6,99	6,99	0	6,99
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	1,95	0	1,95	1,95	0	1,95
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0,04	0	0,04	0,04	0	0,04
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,37	0,61	19,98	18,04	1,94	19,98
Adjoint technique territorial	C	10,69	0,61	11,3	9,36	1,94	11,3
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	0,96	0	0,96	0,96	0	0,96
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	5,97	0	5,97	5,97	0	5,97
Agent de Maitrise	C	0,75	0	0,75	0,75	0	0,75
Agent de Maitrise Principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		0	0,3	0,3	0,3	0	0,3
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0	0,3	0,3	0,3	0	0,3
FILIERE CULTURELLE (e)		1,03	0,01	1,04	0,25	0,79	1,04
Assistant de Conservation	B	1,03	0,01	1,04	0,25	0,79	1,04
FILIERE ANIMATION (f)		7,65	6,05	13,7	7,24	6,46	13,7
Animateur	B	0,97	0	0,97	0,97	0	0,97
Adjoint territorial d'animation	C	3,68	6,05	9,73	3,27	6,46	9,73
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f)		35,04	6,97	42,01	32,82	14,19	47,01

B/ Les recettes de fonctionnement :

Elles regroupent notamment les impôts et l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes de Montesquieu depuis 2002. Ces postes représentant à eux seuls 2 146 575.86 € soit 61.5% de nos recettes de fonctionnement, alors que dans le même temps, nous reversons à cette section de fonctionnement, 559 170.67 € d'excédent budgétaire issu de l'exercice antérieur (2024).

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTES
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	318 093.96 €
73	Impôts et taxes	529 659.00 €
731	Fiscalité locale	1 616 916.86 €
74	Dotations et participations	828 101.52 €
75	Autres produits de gestion courante	23 881.99 €
76	Produits financiers	12.15 €
77	Produits exceptionnels	22 807.67 €
78	Reprises amortissements, dépréciation, prov (semi-budg)	452.43 €
013/6419	Atténuation de charges	147 535.47 €
042	Opérations d'ordre	0 €
Total		3 487 461,05 €

Taux de fiscalité :

Taxe foncière bâti : 40% (taux communal et départemental cumulés)

Taxe foncière non bâti : 41.93%

Taxe habitation : 13.55%

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 865 155.58 € avec un reste à réaliser de 337 325€ sur l'année 2026, dont 1 460 881.77 € sur la construction de l'espace culturel, 15 107.27 € sur la modification du PLU , deux opérations d'investissement prévues sur plusieurs années budgétaires aujourd'hui terminées. Seuls des RAR subsisteront sur 2026.

Cet exercice budgétaire a été en grande partie consacré à la construction et à l'aménagement de l'espace culturel. Mais le budget de la commune a également permis de faire quelques travaux de voirie, notamment la reprise de nids de poules et affaissements allée des Erables, l'écluse rue Vincent Van Gogh, la réfection de l'allée principale et l'accès piéton de l'école maternelle. Une partie du petit matériel d'entretien des services techniques de la commune a été renouvelé, la « plonge » du restaurant scolaire a été remise aux normes et le budget a permis également quelques achats tels que des tapis de sports et des tables pour l'école élémentaire, un défibrillateur ou encore des panneaux vitrines et un panneau lumineux pour la communication des informations communales.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 271 134.79 €.

OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RAR
10001	Achat matériels et mobilier	53 833.82 €	18 000.00 €
10002	Travaux sur bâtiments communaux	0	0
10004	Travaux voirie et réseaux	34 304.73 €	31 225.00 €
10010	Construction espace culturel	1 460.881.77 €	275 000.00 €
021	Modification du PLU	15 107.27 €	11 000.00 €
Total opération d'équipement		1 564 127.59 €	337 325.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (taxe aménagement)	0	
16	Emprunt en euros	271 134.79 €	
Total des dépenses financières		271 134.79 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	
041	Opérations d'ordre patrimonial	29 893.20€	
TOTAL		1 865 155.58 €	337 325.00 €

B/ Les recettes d'investissement :

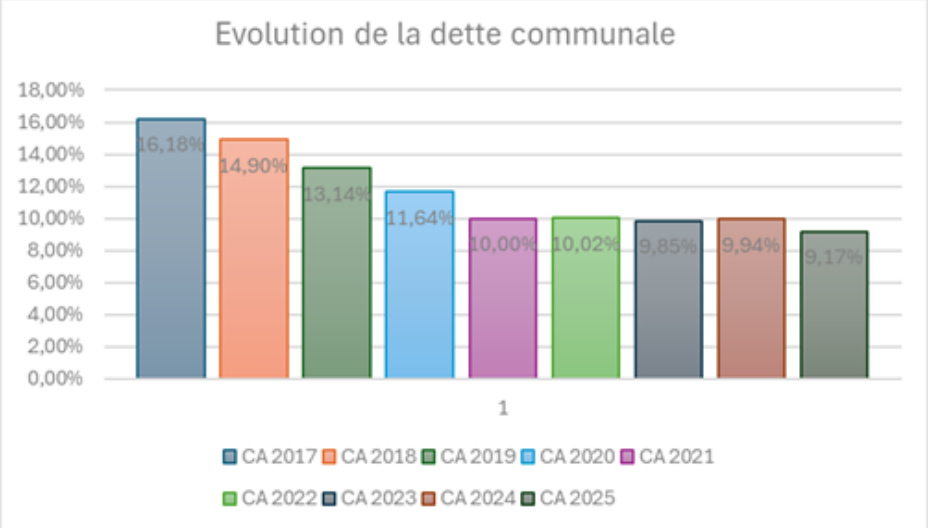
Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 766 804.14 euros. Cette forte augmentation est due principalement au versement des subventions de l'Etat et du Département concernant les travaux de la salle culturelle d'un montant de 98 058.49€. Le reste est issu du reversement de la taxe d'aménagement ou encore du fonds de compensation de la TVA : 94 326.68 € en investissement (11 239.25 € en fonctionnement.)

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTES	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 629 057.45 €	
13	Subvention d'investissement	98 058.49 €	168 001.00 €
23	Immobilisations en cours	0	
Total	Recettes réelles	1 727 115.94 €	
040	Opérations d'ordre	9 795.00 €	
041	Opérations d'ordre patrimonial	29 893.20€	
TOTAL		1 766 804.14 €	168 001.00 €

29/04/2026

Evolution de la dette communale

CA 2017	16,18%
CA 2018	14,90%
CA 2019	13,14%
CA 2020	11,64%
CA 2021	10,00%
CA 2022	10,02%
CA 2023	9,85%
CA 2024	9.94%
CA 2025	9.17%



Fait à Saint-Médard d'Eyrans le 29 avril 2026

Le Maire,

Nadia SABY